

MAIRIE DU 4^{ème} secteur

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

DU 22 juin 2022

La séance est ouverte à 18 heures 02 à la mairie du 6/8 par M. le Maire.

M. le Maire.- Mesdames et messieurs, le conseil d'arrondissements va commencer. Nous sommes le mercredi 22 juin. Mesdames et messieurs les élus, les conseillères et les conseillers, mesdames et messieurs présents dans la salle du conseil, ainsi que mesdames et messieurs qui nous suivent sur Facebook et Youtube, merci de nous suivre.

J'en profite pour rappeler que le conseil d'arrondissements est public, ouvert à chacun d'entre vous si vous le souhaitez. Si vous le souhaitez, vous pouvez y assister. Il y a encore des places disponibles. Monsieur PERNEY va faire l'appel : c'est à vous.

(M. Ludovic PERNEY procède à l'appel.)

M. le Maire.- Le quorum étant atteint, la séance peut valablement démarrer. Nous allons commencer par l'approbation du procès-verbal du précédent conseil d'arrondissements du 1^{er} mars. Qui est contre? Qui s'abstient? Ce procès-verbal est adopté.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 05 avril 2022

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

M. le Maire.- Nous allons avoir un moment important dans ce conseil d'arrondissements, car nous allons ouvrir cette séance avec la toute première intervention d'un membre d'un CICA dans cette nouvelle mandature. Je vous rappelle que le CICA, c'est le conseil d'interpellation et de consultation d'arrondissement et c'est un échelon intermédiaire de notre démocratie locale qui réunit les associations chaque trimestre et qui leur donne la possibilité de suggérer, voire d'interpeller notre instance. Les CICA sont ouverts à toutes les associations. Nous avons fait au démarrage, au lancement de ces CICA, un appel à candidatures. Ils continuent à être

ouverts et nous pouvons le renforcer pour les associations qui souhaiteraient désormais y participer dans le sixième et dans le huitième arrondissements. Pour cette première intervention, j'appelle Madame Annie DURANTON, représentante du CICA du sixième arrondissement, à la tribune.

M. Annie DURANTON.- Monsieur le Maire, mesdames et messieurs les élus, je vais vous présenter la proposition élaborée par le comité d'initiative et d'arrondissement du sixième arrondissement, et plus particulièrement de sa commission mobilité. Cette proposition est centrée sur un des aspects sur lesquels travaille la Commission et concerne particulièrement les parkings souterrains qui sont une des alternatives, une des solutions pour avancer sur ces questions.

Le manque d'un réseau de transports publics à la hauteur de la deuxième ville de France pousse un grand nombre d'habitants à utiliser un véhicule personnel : voiture, deux roues motorisés, vélos.

Dans le quatrième secteur, l'offre de stationnement en surface est inadaptée aux besoins et de plus, elle devra encore décroître en volume du fait de l'application de la loi d'orientation des mobilités (LOM), spécifiant, entre autres, la suppression du stationnement à cheval sur les trottoirs de moins de 1,40 mètre de large.

C'est une nécessité. On est en train de répertorier ces zones pour effectivement voir où nous devons agir. L'évolution des usages, en plus des deux roues motorisées, qui se développent considérablement, nécessite une adaptation également de l'offre de stationnement, parce qu'effectivement on commence à les voir un petit peu partout. En l'absence d'espace spécifique, effectivement. De plus, les tarifs actuels sont trop élevés et dissuadent les résidents et les usagers d'utiliser les parkings souterrains et conduisent à une situation de stationnement en surface anarchique qui ne pourra qu'empirer si rien n'est fait.

Compte tenu de ce contexte, il nous semble indispensable de mettre en place une politique commerciale incitative qui favorisera l'utilisation des parkings souterrains pour tous, y compris pour les personnes à mobilité réduite qui, à ce jour, n'ont pas accès à tous les parkings. Cela contribuera de plus à dynamiser l'activité culturelle et commerciale de notre secteur. Il est possible de s'inspirer des politiques tarifaires appliquées dans des villes voisines :

- augmentation de l'offre de places pour les résidents,

- gratuité sur certaines plages horaires ou périodes,
 - tarifs réduits en soirée,
 - tarifs attractifs pour les deux roues motorisées ou non
- ...

En ce qui concerne le 6^e arrondissement, l'offre de stationnement dans les parkings est la suivante :

- pour les parkings publics gérés par les sociétés Q-PARK et INDIGO le nombre de places est 3501 dont 180 pour les résidents, soit 5,14%.

- pour l'ensemble des parkings publics et privés gérés par les sociétés Q-PARK et INDIGO le nombre de places est 4487 dont 180 pour les résidents, soit 4,01%.

On constate une disparité des tarifs considérable. À titre d'exemple, le tarif de stationnement pour 2 heures est de 4,80€ pour le parking du Cours Julien géré par Q-Park de 9,40€ pour le parking Préfecture géré par INDIGO et de 12€90 pour le parking Breteuil et le parking Puget gérés par Q-Park. De plus, il y a un nombre de places insuffisant pour les deux roues motorisées et il n'y a aucune place de stationnement pour les vélos. Nous déplorons de n'avoir eu aucune information concernant le taux d'occupation des parkings. La suppression du stationnement à cheval sur les trottoirs va entraîner la suppression de places en surface. Par exemple, rue Berlioz, cela représente 29 places. Nous devons donc proposer des solutions alternatives aux résidents.

Aussi, nous proposons une mise en conformité des parkings accessibilité aux personnes à mobilité réduite, pour les résidents, une augmentation du nombre de places aux tarifs résidents, justement pour les inciter à les utiliser. Pour les non-résidents, nous proposons des tarifs attractifs la première heure, des tarifs réduits forfaitaires, gratuité peut être sur certaines plages horaires, ne serait-ce que pour des gens qui viennent d'ailleurs pour des activités commerciales ou culturelles.

Par ailleurs, il ne faut pas oublier cette dimension augmentation des places pour les deux roues motorisés et tarifs attractifs et création de places pour les vélos et tarifs attractifs. Je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements.)

EXAMEN DES RAPPORTS

Rapport n°22/001/04

Propositions émanant du Comité D'initiative et de Consultation d'Arrondissement (CICA) du 6^e arrondissement.

Rapporteur : Mme Pauline DELAGE.

M. le Maire.- Merci. Merci. Dans le déroulement de cette séquence, nous allons maintenant demander à Madame Pauline DELAGE qui va présenter après l'interpellation réalisée par la représentante du syndicat du sixième, de nous communiquer, de nous parler du rapport numéro un qui concerne effectivement ce sujet du stationnement.

Mme Pauline DELAGE.- Merci Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et à tous et en particulier aux citoyens, aux citoyennes qui nous écoutent. Merci beaucoup, Madame DURANTON, d'avoir formulé cette interpellation et de l'avoir portée à l'occasion de ce conseil d'arrondissements. Nous prenons ainsi la mesure de tout le travail mené par les associations du secteur au sein du CICA, donc du comité d'initiative et de consultation de l'arrondissement, un travail mené sur des sujets qui affectent le quotidien des habitants et des habitants du secteur, précisément pour améliorer la vie quotidienne.

Cette interpellation matérialise d'une certaine façon cette action et cet engagement au sein du secteur et pour le secteur et je vous en remercie. Pour rappel, le CICA rassemble les associations qui souhaitent travailler ensemble pour agir localement. Il peut exposer toute question intéressant leur domaine d'activité et faire toutes propositions à cet égard. Toutes les associations à vocation sociale, culturelle, sportive ou éducative sont les bienvenues et je profite donc de cette intervention non seulement pour féliciter le travail déjà engagé, mais aussi pour lancer un appel aux associations pour qu'elles rejoignent le CICA et participent par ce biais à la vie démocratique locale.

Aujourd'hui, au sein du CICA du sixième arrondissement, vous avez donc souhaité revenir sur un problème central dans notre ville et dans notre secteur, à savoir le manque de transports publics qui conduit à un grand nombre d'habitants et d'habitants à utiliser un véhicule personnel, qu'il s'agisse de la voiture, des deux-roues motorisés ou des vélos.

Comme vous l'avez rappelé, Madame, l'offre de stationnement en surface est inadaptée aux besoins et tend à se réduire du fait notamment de l'application de la loi LOM qui spécifie la

suppression du stationnement à cheval sur les trottoirs. Une action doit être menée sur le plan tarifaire, sur le type de stationnement proposé et sur l'accessibilité des parkings.

Je vais donc présenter le rapport intitulé Proposition émanant du comité d'initiative et de consultation d'arrondissement du sixième arrondissement. Ce rapport comporte un unique article qui stipule que le conseil d'arrondissement s'engage à porter auprès des acteurs compétents les propositions suivantes :

- mise en conformité des parkings,
- accessibilité des personnes à mobilité réduite
- pour les résidents, augmentation du nombre de places aux tarifs résidents
- pour les non-résidents, tarifs attractifs la première heure, tarif forfaitaire réduit, gratuité sur certaines plages horaires,
- augmentation des places pour les deux roues motorisées et tarifs attractifs
- et enfin création de places pour les vélos et tarifs attractifs.

Nous savons que des échanges sont déjà engagés au sein du conseil métropolitain sur les points qui sont soulevés aujourd'hui et nous sommes heureux et heureuses de pouvoir soutenir ainsi toute initiative qui pourrait améliorer la situation du stationnement et donc, in fine, de l'accès à l'espace public dans notre secteur.

M. le Maire.- Madame DELAGE, je vous remercie pour cette délibération très importante dans le cadre des actions que nous menons et des engagements que nous avons pour changer Marseille. Y a-t-il des interventions souhaitées?

Mme PILA.- Merci, Monsieur le Maire, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers, Madame la Représentante du CICA du sixième arrondissement, merci pour votre intervention. Ce que je regrette, c'est que nous, élus d'opposition, nous la découvrons aujourd'hui sur table. C'est en arrivant que nous avons trouvé le rapport qui est présenté aujourd'hui et qui expose les propositions émanant du comité d'initiative et de consultation d'arrondissement. J'espère, Monsieur le Maire, que ce n'est pas un mépris pour votre opposition. Je vous connais suffisamment pour en douter et il me semblait bon de souligner que ce rapport, nous l'avons découvert aujourd'hui en arrivant.

Le sujet, nous ne le découvrons pas aujourd'hui. Dès son élection à la présidence de la Métropole, Madame Martine VASSAL s'en est emparée. C'est un sujet d'importance, c'est un sujet qui nous concerne tous, c'est un sujet de notre quotidien. Dès 2019, des délibérations se sont faites dans le sens de ce que le CICA demande. La présidence de la métropole a mené des négociations serrées avec les concessionnaires, avec Indigo, avec Q-Park en particulier, pour proposer aux résidents des tarifs avantageux :

- Un tarif à 700 € par an pour les résidents, 700 € par an, c'est 58 € par mois soit moins de 2 € par jour
- Des tarifs également à 1 € la nuit et le week-end, donc 365 € par an pour les résidents
- Une première demi-heure gratuite
- Un tarif noctambule aussi pour ceux qui souhaitent utiliser les parkings pour leurs loisirs : 5 € de 20 h à 8 h du matin
- Un tarif événementiel qui est mis en place également à 5 € pour les parkings relais qui sont à proximité des lieux, qui génèrent des événements.

À partir du 1^{er} septembre prochain, les personnes abonnées RTM qui bénéficieront d'un abonnement transports en commun pourront utiliser les parkings relais la nuit et les week-ends. C'est quelque chose de nouveau. À partir du 1^{er} septembre, les personnes porteuses d'une carte à recharges bénéficieront également d'un tarif préférentiel pour utiliser les parkings relais.

Aujourd'hui, la Métropole Aix-Marseille Provence est propriétaire d'un quart des places de parking dans la métropole réservées aux résidents, c'est-à-dire 3 000 places sur 12 000. C'est très conséquent. La politique commerciale est incitative. Vous, vous le souhaitiez? Elle l'est déjà. Une harmonisation des tarifs est réalisée pour les parkings qui sont propriété de la Métropole et les négociations pour obtenir ces tarifs ont été âpres, mais elles nous ont permis de proposer un tarif de 58 € par mois.

C'est au moins la moitié de ce que coûte une location pour un parking chez un particulier et les résidents sont assurés de disposer d'une place dans les parkings. C'est une avancée intéressante.

Vous parlez des transports en commun alors je quitte ma casquette de conseillère d'arrondissements d'opposition des sixièmes et huitièmes arrondissements pour vous dire, et j'en ai parlé à Monsieur le Maire dès hier, que la RTM engage une

grande concertation à partir de septembre pour refondre complètement le réseau. Le réseau n'est plus adapté, nous en sommes tous conscients, à la nouvelle configuration de la ville. Ainsi, dès septembre, des concertations vont être menées avec les mairies de secteur ainsi que tous les acteurs associatifs, partenaires commerciaux, habitants pour justement proposer dans les deux ou trois ans qui viennent, un réseau bus notamment qui soit parfaitement adapté à la demande.

Tout le monde pourra avoir à toute proximité de chez lui un transport en commun qui lui permette de se déplacer pour ses loisirs, pour aller travailler et pour tout motif que ce soit. Ainsi, c'est un chantier de grande envergure qui est entrepris par la métropole.

C'est la politique volontariste de Martine Vassal qui nous conduit à travailler de cette façon. Permettez-moi de la remercier dans l'intérêt des Marseillaises et des Marseillais, des habitants des sixième et huitième arrondissements, et sachez, Monsieur le Maire, comme je vous l'ai dit, que la mairie de secteur et tous les acteurs associatifs, CICA et CIQ, ainsi que tous les particuliers seront associés à cette démarche de refondation du réseau pour qu'il corresponde au mieux aux demandes de nos habitants. Merci.

M. le Maire. - Ce rapport a été effectivement vous le découvrir aujourd'hui, mais il a été présenté dans une commission à laquelle doit participer et peut participer, si elle le souhaite, l'opposition. Vous étiez invité et vous auriez pu prendre à ce moment-là connaissance de ce rapport. Vous devriez manifester votre intérêt pour les commissions d'arrondissements. Nous nous chargerons de mettre en place un planning vous permettant d'assister non seulement aux commissions métropolitaines, mais également aux commissions d'arrondissement qui sont très intéressantes.

Pour répondre brièvement à ce que vous indiquez aujourd'hui, le problème n'est pas tant d'avoir des tarifs résidents. Bien sûr, ils existent. C'est plutôt le nombre de places réservées aux résidents. 180 places sur l'ensemble des parkings du sixième réservées aux résidents ne sont pas suffisantes. Ainsi aujourd'hui, effectivement, la demande qui est portée par les CICA et que nous allons porter en conseil d'arrondissements est une demande d'augmentation par les opérateurs entre autres, puisqu'il y avait des demandes, notamment sur l'accessibilité et sur la prise en compte des deux roues.

C'est notamment et principalement peut-être l'augmentation du nombre de places réservées aux résidents qui pourraient bénéficier des tarifs effectivement intéressants, comme vous l'indiquez, mais leur nombre est insuffisant.

Quant au réseau de transports, nous espérons qu'il sera à la hauteur des attentes de la deuxième ville de France et nous espérons que ce travail sera très productif et permettra d'améliorer la situation des Marseillaises et des Marseillais. Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission et donc nous allons procéder au vote.

Le rapport n°22/001/04 est adopté.

Rapport n°22-38369/002 DPETE

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS VERTE ET PLUS DURABLE - DIRECTION DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE - SERVICE AMÉNAGEMENT ET ESPACE URBAIN - Aménagement du rond-point d'accès au Centre Municipal de Voile, promenade Georges Pompidou 8^e arrondissement de Marseille - Approbation de l'opération - Approbation de la convention de transfert temporaire de Maîtrise d'ouvrage et remboursement, entre la Ville de Marseille et la Métropole d'Aix-Marseille-Provence - Approbation de la convention de fonds de concours.

Rapporteur : M. Le Maire.

M. le Maire.- Il me revient de présenter les rapports numéro deux et numéro trois. Le rapport numéro deux concerne une approbation de convention et donc je vais vous fournir quelques éléments de réponses. Elle concerne en particulier des travaux qui sont liés à l'aménagement du site olympique. Les Jeux, c'est demain et c'est un honneur et une fierté de les accueillir chez nous. Le front de mer entre la Corniche et la statue de David sera en 2024 la vitrine de notre ville. Il va être profondément transformé. Bien sûr, il y aura la base nautique et nous en avons déjà eu l'occasion d'en parler. Bien sûr, il y a le rond-point, avenue Georges Pompidou, comme Romain Rolland. Nous, nous avons déjà eu l'occasion d'en parler. Il fallait aller plus loin et c'est l'objet de sa délibération portée par Madame Audrey GATIAN, adjointe aux mobilités à la Ville, qui concerne la participation de la Ville aux travaux de réaménagement de la voirie engagés par la

Métropole sur ce tronçon entre la Corniche et le David, et dont le montant s'élève à 2 millions d'euros.

Il concerne notamment la prolongation de la piste cyclable de la Corniche qui va descendre sur la chaussée pour sanctuariser les trottoirs et sécuriser enfin tous les usages. J'ajouterai que nous ne désespérons pas que ces travaux puissent se prolonger au-delà, jusqu'à l'escale Borély évidemment, et bien au-delà, jusqu'à Callelongue. En l'occurrence cette délibération porte sur le financement de travaux qui seront réalisés par la métropole, mais dont la charge incombe à la Ville au titre de ses compétences particulières. Ils concernent des travaux d'étude, la réalisation de plantations et d'espaces verts ainsi que la pose de bancs.

Ces travaux spécifiques s'élèvent à 160 000 euros et sont compris dans une enveloppe de 2 millions d'euros globale et seront financés à hauteur de 30 % par la Ville et à 70 % par le Conseil départemental. Je tiens également à souligner que notre mairie de secteur s'investit également dans la requalification de Prado Plage et que nous travaillons avec les commerçants, les bailleurs, les habitants et leurs représentants pour engager ce quartier de 4 000 habitants dans la voie d'une nouvelle dynamique. C'est pourquoi et à l'occasion de ces travaux, nous souhaitons qu'ils intègrent la requalification des liaisons piétonnes, la sécurisation de la contre-allée qui passe au milieu des terrasses de bars, entre le bar lui-même et la terrasse. Il est indispensable que ce front de mer bénéficie d'un nouvel élan pour la perspective des Jeux Olympiques car l'héritage des Jeux se doit d'être non seulement et au-delà de la base nautique, une occasion de faire de Prado Plage un lieu attractif et vivant et un nouveau quartier à part entière de notre ville. Y a-t-il des questions, des interventions souhaitées sur ce sujet? Il n'y en a pas.

M. MARANDAT.- Je souhaitais exprimer mon opposition à ce projet. Nous savons par expérience que dès que l'on met un rond-point, cela entraîne des embouteillages incommensurables. La corniche et cette portion de Marseille sont déjà très encombrées. Il est très difficile d'y circuler et l'apparition de ce rond-point va entraîner des désagréments de circulation avec toutes les conséquences écologiques de ces embouteillages artificiels qui sont créés un peu partout sur nos voies de circulation avec émission de CO2 de façon inconsidérée. De plus, contrairement à ce que vous disiez sur la dynamisation

de ce littoral, actuellement, la population est surdimensionnée par rapport aux possibilités d'accueil et actuellement cette portion de littoral est envahie de milliers de personnes tous les soirs. Je pense qu'il serait rapidement souhaitable que l'on prenne des mesures pour diminuer l'afflux incessant à partir de 14-15 h de personnes qui restent là jusqu'à 2 h du matin, avec les nuisances sonores, les barbecues, les musiques et tout ce qui va avec, interdisant ainsi aux Marseillais habitant le quartier de pouvoir profiter de ce littoral qui leur est pour ainsi dire interdit dès 14 h de l'après-midi. Merci.

M. le Maire.- Je vais être bref. Au sujet du Rond-Point, nous avons déjà eu l'occasion d'en discuter parce que c'était une délibération qui date d'il y a au moins six mois. Nous n'allons donc pas revenir là-dessus. Quant à la privatisation d'une partie de la ville au profit de ses habitants, c'est quand même quelque chose de compliqué. L'Espace public reste de l'espace public. Ce que nous essayons de faire, c'est justement d'apaiser les circulations en privilégiant des mobilités douces. Madame PILA en a parlé. L'offre de transports en commun va s'étoffer.

Aujourd'hui, nous avons parfaitement conscience du problème. Nous le prenons en compte et nous cherchons effectivement à réduire non pas l'affluence de personnes, mais en tout cas l'affluence de personnes qui se rendraient sur ce morceau de littoral en voiture contribuant à congestionner effectivement tout le quartier. Nous allons donc passer au vote.

Le rapport n°22-38369/002 DPETE est adopté.

Vote de contre Monsieur MARANDAT

M. le Maire.- J'ai omis de préciser que ce rapport avait obtenu un avis favorable de la commission.

Rapport n°22-38292/003 DM

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE -
DIRECTION DE LA MER - SERVICE MER ET LITTORAL - Parc balnéaire
du Prado - Investigations techniques - Travaux de confort
d'usage et de démolition - 8^e arrondissement - Approbation de
l'opération et de l'affectation de l'autorisation de
programme - Financement**

Rapporteur : M. le Maire.

M. le Maire. - C'est un rapport qui concerne le parc balnéaire et son devenir. C'est une délibération importante qui n'a pas de lien direct avec les Jeux Olympiques, mais elle concerne le parc balnéaire, qui est le premier endroit qui va être concerné par les Jeux olympiques en 2024. Nous avons déjà eu l'occasion, au dernier conseil municipal de 2021, de voter la prolongation de la concession par l'État à la Ville de toutes les emprises gagnées sur la mer. Aujourd'hui, cette nouvelle délibération engage la Ville sur son intention de proposer à l'État un projet pour le devenir du parc balnéaire. À terme, ce sont des études qui concerneront un territoire élargi pour intégrer à la réflexion non seulement le parc balnéaire, mais le parc, le parc Borély et l'hippodrome.

En effet, comment peut-on penser ce territoire sans se demander ce qui se passe de l'autre côté de la route ? L'attractivité de notre ville en matière de fréquentation touristique repose en bonne partie sur ce littoral sud et nous devons nous engager dans un projet qui intègre également les contraintes du siècle à venir. La montée des eaux est un sujet qui concerne immédiatement et directement le parc balnéaire. La préservation des espaces naturels, leur développement, la préservation de la biodiversité, qu'elles soient terrestres ou marines, concerne immédiatement et directement le parc balnéaire. Cela, malgré tout, devra être conciliable avec une augmentation de la fréquentation, l'accueil de manifestations ou l'émergence de nouvelles pratiques sportives et ludiques. Cette délibération nous engage donc dans une analyse et la réalisation des études indispensables pour l'élaboration d'un projet pour le futur et de la réalisation de travaux d'attente pour préparer le parc à accueillir les Jeux olympiques. Cette délibération représente un montant de 800 000 €. Côté études, elles seront évidemment orientées pour permettre la réalisation de ce projet ambitieux. La programmation et la mise au point de ce projet s'effectueront avec, évidemment, c'est désormais une pratique de notre mairie, avec la consultation et la concertation des habitants, de leurs représentants, des associations et de toutes les parties prenantes qui sont intéressées par ce parc de façon à avoir une vision élargie.

Côté travaux, et ils seront modestes, en tout cas dans un premier temps, il s'agira principalement de réaliser ceux qui sont nécessaires pour améliorer, à court terme et dans l'attente d'un projet final, la qualité d'accueil pour les

spectateurs et visiteurs à l'échéance de 2024. Ils prévoient notamment la démolition de quatre buvettes aujourd'hui construites en dur, qui seront remplacées, comme cela se passe partout en France et sur le littoral français, par des constructions temporaires. Je précise, pour que cela soit bien clair, que cette démolition ne concerne en aucune façon l'escale Borély. Cette délibération sera évidemment suivie par d'autres dans les mois et dans les années qui viennent et au fur et à mesure des études et de la réalisation du projet. Y a-t-il des interventions, des questions sur cette délibération ?

M. MARANDAT.- Je suis très réservé, comme je l'avais déjà dit, sur le devenir de l'espace encore miraculeusement préservé de l'hippodrome entre la plage et le parc Borély. Que l'on sache, on n'est pas encore arrivé à déterminer ce qu'il va devenir bien que certainement, je pense que les gens qui pilotent ce projet doivent avoir une petite idée. En tout cas, nous, nous ne l'avons pas et la préservation de cet espace magique qui reste, je le disais, est préservé m'inquiète beaucoup et je suis très inquiet quant au devenir de cette zone et c'est pour cela que je m'abstiendrai. Merci.

M. le Maire.- C'est un rapport préliminaire. Les projets seront élaborés au fur et à mesure. Comme nous l'avons dit, nous tiendrons évidemment au courant les habitants et les élus, évidemment, et toutes les personnes qui peuvent être concernées par le devenir de ce quartier. Ce rapport a reçu un avis favorable de la Commission. Je porte ce rapport au vote.

Le rapport n°22-38292/003 DM est adopté.

Abstention de M. MARANDAT

Rapport n°22-38457/004 DJ

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE LA VILLE DES PETITES MARSEILLAISES ET DES PETITS MARSEILLAIS - DIRECTION DE LA JEUNESSE - Attribution de subventions à des associations portant des projets de Ludothèque - Approbation de conventions - Exercice 2022,

Rapporteur : Mme Juliette MASSON.

Mme MASSON.- Mesdames et messieurs, les habitants et les habitantes qui sont dans la salle, ceux qui nous regardent, mesdames et Messieurs les conseillers, Monsieur le Maire, il me revient encore ce soir l'honneur de mettre en lumière les

actions de la municipalité en direction de nos jeunes concitoyens. Je vais donc vous présenter trois rapports relatifs à des subventions au bénéfice d'associations qui œuvrent dans l'intérêt des petits Marseillais et des petites Marseillaises. Le rapport N°4 consiste à attribuer des subventions à des associations qui favorisent l'accès aux ludothèques pour les familles. Sur une proposition de M. HUGUET, adjoint en charge de l'éducation, des cantines scolaires, du soutien scolaire et des cités éducatives, il vous est demandé d'attribuer des subventions à ces associations.

Une réflexion a été menée avec la Caisse d'allocations familiales autour des ludothèques dont l'objectif principal, je vous le rappelle, est de favoriser les interactions entre enfants à travers la lecture et le jeu et au-delà de cette mission de remplir ainsi un rôle éducatif, social et culturel. Ainsi, seize associations ont été désignées pour 140 000 €. Plusieurs critères d'attribution ont été priorisés tels que la présence sur l'ensemble des territoires et prioritairement dans des zones dépourvues d'équipements culturels de proximité et les projets menés par les associations dans le secteur. Cela concerne trois associations -associations Terres ludiques dans le 6e, association Mer et collines dans le 8e, association À piste dans le 8e- chacune pour 9 600 €. Ce rapport a reçu un avis favorable de la Commission.

M. le Maire.- Y a-t-il une intervention? Pas d'intervention, nous allons passer au vote. Qui vote contre? Qui s'abstient? Le rapport est adopté.

Le rapport n°22-38457/004 DJ est adopté.

Rapport n°22-38289/005 DM

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE -
DIRECTION DE LA MER - SERVICE LITTORAL ET MER - Attribution
de subventions aux associations - Approbation des
conventions.**

Rapporteur : Mme Juliette MASSON.

Mme MASSON.- Le rapport n°5 concerne des actions liées à la promotion de la biodiversité. C'est sur une proposition de M. MENCHON, adjoint en charge de la biodiversité marine, de la gestion, préservation et aménagement des espaces marins, littoraux et insulaires. Il vous est demandé d'approuver

l'attribution de subventions à des associations et organismes publics qui proposent chaque année des programmes d'animations et des ateliers dans le domaine de l'éducation à l'environnement, sur le thème du milieu marin, du littoral et des calanques, à destination d'un public de jeunes en âge scolaire ou bien du grand public. Ces subventions s'intègrent dans le cadre des orientations de la politique de la Ville en faveur de la transition écologique. Dans notre secteur, il s'agit de trois associations :

- Septentrion Environnement pour 10 000 €,
- Naturoscope pour 15 000 €
- et Parc national des Calanques pour 80 000 €.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la Commission.

M. le Maire.- Je vous remercie. Une intervention? Nous passons au vote. Qui vote contre? Qui s'abstient? Le rapport est adopté.

Le rapport n°22-38289/005 DM est adopté.

Rapport n°22-38436/006 DE

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DES PETITES MARSEILLAISES ET DES PETITS MARSEILLAIS - DIRECTION DE L'ÉDUCATION - Attribution de subvention aux associations dans le cadre des Citées Educatives 2022 - Approbation de conventions.

Rapporteur : Mme Juliette MASSON.

Mme MASSON.- Le rapport n°6 concerne l'obtention du label Cité éducative et il est également sur une proposition de M. HUGUET. Ce rapport vise à approuver les dépôts de candidatures en vue d'obtenir le label Cité éducative pour les six territoires suivants :

- Marseille Centre-ville,
- Marseille Malpassé Corot,
- Marseille Nord Littoral,
- Marseille Les Docks,
- Marseille Bon Secours, Les Rosiers, Marine Bleue
- Et Marseille Grand Saint-Barthélemy.

Les ministres en charge de la Ville, du Logement, de l'Éducation nationale et de la Jeunesse ont labellisé 200 territoires en France au sein des quartiers prioritaires de la

ville. Ce programme en trois ans vise à fédérer la communauté éducative autour de projets concrets pour contribuer à la réussite éducative des enfants et des jeunes de 0 à 25 ans. Dans notre secteur, les associations concernées sont :

- Les Écrans du Sud pour 10 000 €,
- Marseille Passion Échecs pour 7 250 €.

Je précise que dans notre secteur, nous sommes concernés que sur une toute petite partie du 6e arrondissement. Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

M. le Maire.- Je vous remercie. Une intervention? Nous passons au vote. Qui vote contre? Qui s'abstient? Le rapport est adopté.

Le rapport 22-38436/006 DE est adopté.

M. le Maire.- Nous allons demander à M. JOUVE, adjoint aux arts et aux cultures, de nous présenter des subventions pour beaucoup de très beaux projets. J'en avais noté un, c'est anecdotique, concernant l'Agence des voyages imaginaires. J'ai trouvé ça très poétique, mais je suis sûr que vous allez nous faire rêver également avec ce que vous nous proposez.

M. JOUVE.- Bonsoir Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs, je voulais revenir très rapidement avant la présentation des rapports sur la saison culturelle avec le graphique avec les actions et événements printemps-été. Nous poursuivons cette saison avec Musique à Bagatelle qui arrive dès demain.

Concernant ce qui s'est passé entre deux conseils d'arrondissement au cas où vous n'aviez pas eu la chance de participer, nous avons accueilli le festival « Oh ma parole » qui a eu lieu pendant trois semaines sur au cœur du quartier Sainte-Anne, mais aussi hors les murs sur la plage de la Pointe Rouge, sur la place Edmond Rostand à Vauban. Ce projet comprenait plus de 35 propositions artistiques, 30 heures d'ateliers d'écriture et des scènes ouvertes. En d'autres termes, il s'agissait d'une aventure humaine, une participation extrêmement forte de tous les habitants, de nombreux artistes et des partenariats prestigieux avec par exemple le Centre international de poésie Marseille, l'Académie de mandolines, etc.

Ce furent trois semaines intenses au cours desquelles nous avons tissé des liens avec le quartier. C'est de cette façon

que nous voyons à Marseille une culture vivante de proximité. Vous pouvez voir quelques images issues de cette édition du 9 au 29 mai, à Sainte-Anne, plage de la Pointe Rouge, atelier d'écriture dans les écoles, etc. Le maître-mot est la proximité.

Le deuxième festival, qui a eu lieu il y a peu de temps, a été aussi placé sur la dimension de la participation extrêmement forte avec une coproduction avec l'association Les Vallonnais, en mettant à l'honneur toutes les pratiques vocales qui sont extrêmement populaires à Marseille. Nous avons eu des ateliers de création sonore à l'école Chabanon dans les centres municipaux, d'animations pour les seniors, 18 ateliers dans le parc de Bagatelle pour expérimenter toutes sortes de techniques avec des chefs professionnels, des rencontres de chefs à l'église de Notre Dame du Mont.

Il y avait aussi trois chœurs de grande qualité, un défilé de chorales avec quinze chorales et 350 choristes. Nous avons fini en musique sur le parvis de la mairie avec un orgue de barbarie. C'était un moment aussi extrêmement festif, de partage, de lien.

Demain commence Musique à Bagatelle. Vous pouvez voir derrière moi le MAB qui devient notre marque de fabrique, notre identité qui va se construire au fil des années sur cette nouvelle édition. À nouveau la même mouture, c'est à dire une programmation dense sur quatre jours consécutifs, quatre styles après-midi et le soir, des partenaires prestigieux comme le Conservatoire, le Ballet national de Marseille, l'École nationale de danse et des artistes aussi, notamment des musiques du monde que je vous laisse découvrir. Samedi, venez voir Siska, la Dame blanche, cela vous surprendra. En d'autres termes, c'est vraiment un moment extrêmement fort et festif qui existe depuis des années, mais que nous avons un petit peu revu dans sa mouture depuis l'année dernière. À partir de demain, vous n'avez aucune excuse. Vous devez absolument venir tous les soirs.

Rapport n°22-38219/007 DC

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE -
DIRECTION DE LA CULTURE - Attribution de subventions
d'investissement - Secteurs Théâtre, Audiovisuel, Arts
Visuels, Musique et Livre - Approbation de l'affectation de
l'autorisation de programme - Approbation des conventions
de financement conclue entre la Ville de Marseille et
diverses associations.**

Rapporteur : M. Cédric JOUVE.

M. JOUVE.- Il s'agit d'un rapport proposé par Monsieur Jean-Marc COPPOLA, adjoint à la culture à Marseille pour toutes et tous, sur les subventions d'investissement en 2022 aux associations culturelles. Dans le cadre de sa politique culturelle, la ville de Marseille travaille avec de nombreux acteurs présents sur le territoire qu'elle accompagne dans ses besoins de réalisation de projets. Cela passe notamment par l'attribution de subventions en investissements. Il est important de mentionner qu'ils sont conditionnés par la participation d'autres collectivités. C'est un tour de table ensemble.

Sur notre secteur, par exemple, il existe deux associations, dont une dans le cinéma, Alcine, qui a pour objectif de promouvoir et de développer la création cinématographique et la création musicale pour l'image dans toute sa richesse et sa diversité, notamment via l'organisation et la réalisation du Festival international Musique et Cinéma à Marseille. C'était la première édition cette année. Jusqu'à présent, cela se déroulait à Aubagne et nous avons eu le plaisir de récupérer ce très beau festival à Marseille qui a vraiment très bien fonctionné.

En musique, le piano des romantiques a quant à elle pour objectif l'acquisition, la sauvegarde et la valorisation, la remise en service d'instruments de musique anciens, plus particulièrement de l'époque romantique. C'est presque aussi beau et évocateur que L'agence de voyage imaginaire. Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

M. le Maire.- Je vous remercie. Une intervention? Nous passons au vote. Qui vote contre? Qui s'abstient? Le rapport est adopté.

Le rapport n°22-38219/007 DC est adopté.

Rapport n°22-38214/008/DC

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE -
DIRECTION DE LA CULTURE - Approbation d'une 2^e répartition
au titre des subventions d'aide à la création 2022 -
Approbation des conventions de subventionnement conclues
entre la ville de Marseille et diverses associations.**

Rapporteur : M. Cédric JOUVE.

M. JOUVE.- En préambule de ce rapport n°8, je voulais préciser, et c'est nouveau dans sa forme que la politique de la ville en matière de culture se structure autour de quatre piliers qui soutiennent la politique culturelle :

- La mondialité culturelle qui est la mise en lumière et l'enrichissement mutuel des différentes cultures du monde, la démocratie culturelle.
- Le pilier n°2, qui est extrêmement important et j'en parle assez souvent, ce sont les droits culturels, l'idée que tout le monde a droit à la culture, qu'on doit amener cette culture et que tout le monde est porteur et qu'on doit faire culture ensemble.
- L'Éducation artistique et culturelle, comme le dit souvent Monsieur Jean-Marc COPPOLA, adjoint à Culture de Marseille, il s'agit pour toutes les petites Marseillaises et Marseillais d'avoir accès à des ateliers artistiques et culturels tout au long de leur parcours scolaire.
- Et le quatrième pilier est extrêmement important puisqu'il y a plus de 500 associations à Marseille qu'on soutient toute l'année, notamment par des subventions, c'est le soutien à la structuration de l'écosystème culturel et à la créativité artistique.

Ce 4e pilier est extrêmement important et on a vraiment un focus sur tout ce qui est activités de création et soutien et synergie entre ces différents acteurs. Ces subventions sont fléchées suivant cette logique et les actions de notre mairie de secteur aussi tout au long de l'année. Je vous avais aussi présenté un peu notre diagramme au niveau des différents piliers en politique culturelle. Chaque action qui prend parfois la forme d'un événement ou d'un festival répond à cette logique tout au long de l'année.

Je passe au rapport numéro huit. Il s'agit de l'approbation d'une deuxième répartition aux associations au titre des subventions d'aide à la création 2022. Je vais parler rapidement de certaines qui sont sur notre secteur. Bintang Tiga par exemple possède un gamelan. Le gamelan est un ensemble instrumental traditionnel balinaï composé de métallogones en bronze et en fer, de gongs, de flûtes et de tambours, joués par un groupe constitué de 24 musiciens et danseurs. C'est donc un instrument collectif qui se joue tous ensemble et qui est unique à Marseille. Nous apportons un soutien par rapport à cette structure.

Art Ccessible qui se trouve sur la page n°2, œuvre au niveau des arts visuels, et son action est très intéressante. C'est une galerie ambulante avec un véhicule aménagé en espace d'exposition qui permet une itinérance en région Paca. Elle s'installe dans les écoles, les collèges, les lycées, les foyers de travailleurs, les centres sociaux et stationne sur les places de quartier et de village.

Le centre social et culturel Mer et Colline que nous connaissons extrêmement bien puisque nous votons régulièrement des subventions à son bénéfice, réalise un travail extrêmement intéressant sur le territoire et au sein d'un ensemble important de HLM. Ils tiennent une bibliothèque et animent des ateliers artistiques et littéraires qui sont subventionnés avec ces 3 000 €.

Ensuite, vous trouverez sur la page suivante ZOEM qui tient une galerie de photos et de microédition qui se situe dans le sixième, à côté du cours Julien. Dans ce cas, il s'agit d'une aide à l'édition pour un ouvrage. En outre, vous connaissiez peut-être LE JAM. C'était un espace situé au cours Julien, extrêmement connu, un bar à jazz avec une très belle programmation. Aujourd'hui, ils n'ont plus de lieu, car ils ont rencontré des complications avec le local, mais ils ont une très belle programmation hors les murs qui tourne dans des lieux extrêmement intéressants et nous commençons à les soutenir.

Je terminerai par une compagnie d'arts de la rue qui travaille beaucoup avec des amateurs et des professionnels en mode participatif. Ils sont souvent résidents et programmés dans le cadre du festival de Marseille, notamment cette année. J'en ai fini pour ce rapport. Je pourrais encore en parler pendant des heures, mais je pense que nous allons nous arrêter là. J'ai essayé d'être rapide, mais il y a tellement de choses à dire en culture vivante à Marseille. Le rapport a reçu un avis favorable de la Commission.

M. le Maire.- Merci Monsieur JOUVE. Vous m'avez fait rêver. Une intervention? Non. Qui vote contre? Qui s'abstient?

Le rapport n°22-38214/008/DC est adopté.

M. le Maire.- Nous passons maintenant à deux rapports qui vont nous être présentés par Madame MEILHAC qui se propose de nous repeindre l'espace public avec un grand pinceau.

Rapport n°22-38214/009/DPETE

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS VERTE ET PLUS DURABLE - DIRECTION DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE - SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT ESPACE URBAIN - Aide au ravalement de façades - Attribution de subventions aux propriétaires privés dans le cadre des ravalements de façades - Financement.

Rapporteur : Mme Anne MEILHAC.

Mme Anne MEILHAC.- Mesdames et Messieurs les habitants, mesdames et Messieurs les Conseillers, Monsieur le Maire, le rapport n°9 est présenté par la Direction Générale adjointe de Ville du temps libre sur proposition de Madame PRIGENT, conseillère déléguée à la valorisation du patrimoine et à l'amélioration des espaces publics.

Il s'agit d'un rapport classique sur les ravalements de façade qui propose d'approuver l'attribution de subventions pour des propriétaires d'immeubles en centre-ville lorsque l'immeuble est soumis à une injonction de ravalement de façade par la Ville. Il vous est demandé aujourd'hui d'approuver un montant total de subventions de 583 327 €, dont 15 % pour notre secteur dans le sixième arrondissement. Il s'agit de 34 dossiers qui sont subventionnés à hauteur de 30 %, cette fois dans les rues Bel-Air, Chabanon, rue d'Italie et rue Paradis, pour un total de 85 494 € de subventions. La rénovation du centre-ville se poursuit et je rappelle qu'il est financé par la Ville et le Département des Bouches-du-Rhône, la Ville prenant à sa charge 20 % des subventions et le département 80 %. Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

M. le Maire.- Merci Madame MEILHAC. Je porte ce rapport aux voix.

Le rapport n°22-38214/009/DPETE est adopté.

Rapport n°22-38236/10/DPJ

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE - DIRECTION DES PARCS ET JARDINS - SERVICE ESPACES VERTS - Renaturation des parcs labellisés EcoJardin Marseille - Approbation de l'opération et de l'affectation de l'autorisation de programme Financement.

Rapporteur : Mme Anne MEILHAC.

Mme Anne MEILHAC. - Je vais commencer par vous fournir des éléments de contexte. Où en sommes-nous du programme de renaturation des espaces verts de proximité de notre secteur ? Vous avez peut-être, pour ceux que ça intéresse, suivi les invitations diverses et variées à des moments de concertation avec les habitants. Vous voyez ici à l'écran quelques photos de l'avant avant dernière concertation au parc central de Bonneveine, dans le 8e arrondissement. C'est un premier grand cycle de concertation qui s'est achevé samedi dernier. Plus de 20 rencontres ont eu lieu sur le terrain concernant cinq jardins.

Les habitants ont été nombreux à participer. Je vous fais grâce du détail bien entendu, mais je tenais à souligner que c'étaient des moments extrêmement chaleureux et extrêmement conviviaux, mais c'est aussi une initiative qui, au fur et à mesure que ce processus s'ancrait dans les habitudes de nos quartiers, a suscité de plus en plus de participation. Nous avons ainsi vu petit à petit arriver de nouvelles personnes, des personnes qui, à la troisième concertation pour tel jardin, venaient pour la première fois, des écoles qui sont venues se joindre, des associations qui accompagnent les associations d'insertion qui sont venues se greffer.

Aujourd'hui c'est un magnifique bouquet de projets qui vont venir se greffer une fois que le jardin sera rénové et renaturé. Telle association d'insertion, telle école, tel groupe d'écoles animeront le jardin à nos côtés. Ce qui nous fait le plus plaisir, c'est que la vie biologique ainsi que la vie sociale reviennent dans ces jardins. C'est donc une très belle phase et un grand cycle qui s'achève. Ainsi, cinq chantiers démarrent à l'automne :

- Les sœurs franciscaines missionnaires de Marie avec un grand parc à Vauban
- Un tout petit en face, dans la même rue, le jardin du réservoir qui sera créé
- Un jardin qui sera créé au Rouet sur des friches
- Le parc Valbelle, dont les travaux commenceront en octobre
- et enfin le jardin de Corinthe qui commencera peu de temps après.

Certains de ces jardins seront rapidement aménagés. Au milieu de l'hiver, ce sera terminé et pour d'autres, ça se terminera dans le courant de l'année 2023. En tout, trois hectares d'espaces verts seront rénovés cette année. Je crois qu'en cette période de canicule précoce, nous sommes tous assez

heureux de nous dire que la ville est en capacité de rénover ses jardins, de les replanter pour qu'ils soient plus frais, plus résistants aux canicules également.

Dans ce cas, qu'apporte le rapport n°10, vous demandez-vous peut-être? Le rapport n°10 prévoit la suite. Le rapport dix propose d'approuver l'opération de travaux de renaturation de sept jardins labellisés éco jardins et l'affectation d'une autorisation de programme mission environnement et espace urbain à hauteur de 750 000 €.

Je vais fournir quelques éléments d'explication sur ce que sont les éco jardins et sur les jardins qui sont concernés. Les sept jardins concernés par ce rapport sont pour le 8e arrondissement, le parc Bortoli et le parc de Bonneveine. Celui pour lequel nous nous concertons depuis le mois de février et qui bénéficiera d'une dernière rencontre au mois de septembre avec la direction des parcs et jardins de la ville. Par ailleurs, cela concerne un parc dans le 10e arrondissement, deux dans le 12e. Les 14e et 15e arrondissement sont également concernés.

Eco Jardin, c'est un label qui permet de sanctionner, par des audits effectués par des organismes externes professionnels, la conduite du vivant dans ces jardins, l'entretien, mais également les plantations. Les travaux qui vont être engagés si ce rapport est approuvé, ne se limitent pas à l'embellissement du jardin. Ils s'inscrivent dans une démarche de protection de la biodiversité, bien entendu, soit les oiseaux, les papillons, les insectes et tout autre, tout le temps des animaux que nous rencontrerons par la plantation de prairies, de bosquets, de massifs. Même si parfois le jardin a l'air plutôt bien planté, il est très important que les massifs ne soient pas dégarnis parce que les microcoupures végétales qui pourraient se produire, comme cela se produit beaucoup au parc central de Bonneveine, portent atteinte aux chaînes du vivant.

En conclusion, cette enveloppe financière va permettre, entre autres choses, la replantation d'espèces locales désormais privilégiées dans les parcs et jardins de la ville. C'est ce qu'on a fait par exemple dans le square Mélizan, sur le boulevard Rabatau. Nous souhaitons privilégier des plantes adaptées à notre climat afin de limiter les arrosages et de préserver la ressource en eau. Pour ceux que ça intéresse, je vous invite à venir me voir hors micro pour que je vous explique en détail comment on choisit ces espèces locales. Nous en prenons certaines dans des pépinières tout à fait

classiques, et puis d'autres, on va les chercher carrément auprès d'entreprises labellisées végétal local, c'est-à-dire que les graines, les plants ont été collectés dans la nature, dans la région. N'hésitez pas, c'est absolument fascinant. Le rapport a reçu un avis favorable de la commission. Je vous remercie.

(Applaudissements.)

M. le Maire.- Effectivement, les récentes chaleurs que nous subissons maintenant depuis le 15 mai nous incitent aujourd'hui à tenir compte de la situation et à être extrêmement vigilants sur l'état de nos parcs et jardins. C'est important, sans dire que c'est une des conditions de notre survie, mais aujourd'hui, la renaturation des parcs, des jardins, et d'une manière générale de l'espace public est indispensable pour nous aider à supporter la chaleur. Souhaitez-vous intervenir ? Je porte ce rapport aux voix.

Le rapport n°22-38236/10/DPJ est adopté.

Rapport n°22-38437/11/DSSI

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SÛRE et PLUS PROCHE - DIRECTION DES SOLIDARITÉS, DE LA SANTÉ ET DE L'INCLUSION - SERVICE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DES HANDICAPES - Engagement municipal pour lutter contre l'obésité et en priorité l'obésité infantile - Approbation des axes stratégiques de lutte contre l'obésité.

Rapporteur : Mme Marie-Hélène AMSALLEM.

Mme AMSALLEM.- Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, bonjour. Le projet que nous allons vous présenter est porté par Madame RUBIROLA, adjointe en charge de la Santé Publique, la promotion de la santé, souhaitant engager la Ville de Marseille dans la lutte contre l'obésité et en priorité l'obésité infantile, marqueur important des inégalités sociales de santé en France et à Marseille.

47 % des Français sont actuellement concernés par un problème de surpoids ou d'obésité, respectivement 30 % pour le surpoids, 17 % pour l'obésité. Toutes les études internationales mettent en évidence que l'obésité est un véritable terreau de maladies chroniques graves, voire handicapantes. La proportion de personnes touchées augmente et cette proportion est plus rapide chez les jeunes et dans la

population féminine. L'obésité infantile touche 18 % des enfants de 2 à 7 ans et 6 % des huit 17 ans. 75 % des enfants qui sont en surpoids ou qui présentent une obésité sont issus de catégories populaires, comme vous avez pu le voir sur la diapositive n°1.

Il a également été démontré que les villes, comme vous pouvez le voir sur la diapositive n°2, et que les grandes agglomérations sont des environnements plus obésogènes que les autres espaces d'habitation. Dans les Bouches-du-Rhône et dans les quartiers de la politique de la ville, les enfants de trois ou quatre ans ont quatre fois plus de risques d'être touchés par l'obésité en comparaison avec les autres quartiers. Le travail entre les différents services et les élus des collectivités comme la restauration scolaire, la petite enfance, l'école, le sport, l'urbanisme et démontré comme impactant positivement sur l'efficacité des actions, sur l'obésité et/ou sur la prévention. Pour cela, la ville de Marseille opte pour la mise en place d'ateliers de réflexion type séminaire "la santé dans toutes les politiques" avec une thématique obésité infantile, la mise en place d'un observatoire de l'obésité infantile en 2022 et l'élaboration d'une stratégie d'action 2022-2026 d'ici 2022 avec nos partenaires institutionnels tels que l'ARS. Ce rapport a reçu un avis favorable de la Commission.

M. le Maire.- Merci. Je porte ce rapport aux voix.

Le rapport n°22-38437/11/DSSI est adopté.

Rapport n°22-38439/12/DSSI

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SÛRE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DES SOLIDARITÉS, DE LA SANTÉ ET DE L'INCLUSION - SERVICE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DES HANDICAPES - Subventions attribuées aux associations développant des projets de santé publique - Budget Primitif 2022 - 1^{ère} répartition.

Rapporteur : Mme Marie-Hélène AMSALLEM.

Mme Marie-Hélène AMSALLEM.- Sur proposition de Madame RUBIROLA, adjointe en charge de la santé publique, la promotion de la santé, nous soumettons au conseil municipal le rapport relatif à l'attribution de subventions en libéralité intervenant dans le champ de la santé publique. Sur notre secteur, il s'agit :

- Du SMUC, maison, sport santé pour 5 000 €,
- Du sport avec l'association SPTT, Sport sur ordonnance, pour un montant de 6 000 €
- du sport avec l'association SPTT, Sport sur ordonnance, pour un montant de 6 000 €
- Des Sentinelles Égalité pour des ateliers de groupe d'entraide mutuelle pour 4 000 €
- Du réseau santé Marseille Sud avec deux de subventions : le dispositif de soutien psychologique pour 5 000 € et l'accompagnement global des publics vulnérables atteints de pathologies à fort impact pour 7 000 €.

Les mêmes dispositions sont proposées pour les associations de notre secteur :

- Le centre social Mer et Colline pour un projet bien être, nutrition et sport pour 1 000 €,
- La santé mentale pour 6 000 €
- et l'association Crypte Sud pour 12 000€.

Le CRIPS Sud est le Centre régional d'information et de promotion de la santé sexuelle. Ce rapport a reçu un avis favorable de la Commission.

M. le Maire.- En l'absence d'intervention, je porte ce rapport aux voix.

Le rapport n°22-38439/12/DSSI est adopté.

Rapport n°22-38294/13/DM

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE -
DIRECTION DE LA MER - SERVICE NAUTISME ET PLONGÉE -
Attribution de subventions aux associations - Approbation
des conventions.**

Rapporteur : M. Cyprien VINCENT.

M. le Maire.- Monsieur VINCENT va présenter maintenant cinq rapports et il vous dira également que le sport c'est la santé.

M. VINCENT.- Merci Monsieur le Maire, Monsieur, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs. Bonsoir! Ce soir, je vous présente plusieurs rapports. Le premier provient de la direction adjointe de la ville du temps libre, du service nautisme et plongée. C'est porté par Monsieur MENCHON et ce sont des subventions qui concernent les associations qui font

vivre le littoral marseillais. Pour la Ville de Marseille, cela représente un montant de 160 500 € de subvention pour les événements et de 30 400 € de fonctionnement pour les associations. Ce rapport a reçu un avis favorable de la Commission.

M. le Maire.- Merci. En l'absence d'intervention, je porte ce rapport aux voix.

Le rapport n°22-38294/13/DM est adopté.

Rapport n°22-3838352/14/DM

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE -
DIRECTION DE LA MER - SERVICE NAUTISME ET PLONGÉE -
Politique de la Mer et du Littoral - Offre d'activité
gratuites sur les bases nautiques de Corbière et du train
des Sables dites « Baptêmes iodés » durant la saison
estivale 2022.**

Rapporteur : M. Cyprien VINCENT.

M. Cyprien VINCENT.- Cela concerne encore le service nautisme et plongée de la mer. C'est une offre d'activités gratuite sur la base nautique du Train des Sables, dite baptême iodé durant la saison estivale 2022. Nous pourrions participer à des activités de découverte de bateaux collectifs, de kayaks, de paddle, d'aquagym se déroulant du 4 juillet au 26 août 2022 en journée du lundi au vendredi, sous forme de baptêmes, deux sessions le matin et deux sessions l'après-midi. La base nautique du Train des Sables qui est située sur la plage Grand Roucas du Prado Nord. Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

M. le Maire.- Finalement, il n'y a pas que Monsieur JOUVE qui nous fait rêver. Le sport, c'est aussi découvrir son environnement et découvrir son environnement c'est aussi se donner de meilleures chances de le respecter. De ce fait, c'est un rapport important. En l'absence d'intervention, je porte ce rapport aux voix.

Le rapport n°22-38294/14/DM est adopté.

Abstention de M. MARANDAT

Rapport n°22-38220/15/DS

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE -
DIRECTION DES SPORTS - Approbation de la convention de
coopération entre la Ville de Marseille et la Fédération
Française de Basketball en vue de la rénovation de
terrains.**

Rapporteur : M. Cyprien VINCENT.

M. VINCENT.- C'est l'approbation entre la Ville et la Fédération française de Basketball en vue de la rénovation de terrains. C'est porté par M. JIBRAYEL et il s'agit ici de faire des JO une opportunité pour le développement des équipements sportifs et pour tous les Marseillais. Marseille est une ville labellisée Terre de jeux. Elle bénéficie à ce titre du soutien de l'Agence nationale du sport pour financer des projets de développement, de rénovation, de mise en accessibilité d'installations sportives. Ces structures sportives sont d'abord des stades de proximité en accès libre. Dans ce cadre, avec la Fédération française de Basketball, nous allons installer des terrains de 3x3, qui est un sport en pleine expansion et qui est aux JO. Il connaît un grand succès actuellement. Nous espérons pouvoir créer 35 stades sur la ville, dont une dotation dans le sixième et le huitième arrondissement que nous travaillons actuellement. Les finances de la ville sont limitées à cause du passif des précédentes mandatures et avec M. JIBRAYEL, nous sommes déterminés à trouver tous les financements possibles pour faire vivre le sport pour toutes et tous dans toute la ville. Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

M. le Maire.- Merci M. VINCENT, vous avez beaucoup de cordes à votre arc et peut être un jour nous présenterez-vous une délibération sur le tir à l'arc. En l'absence d'intervention, je porte ce rapport aux voix.

Le rapport n°22-38220/15/DS est adopté.

Rapport n°22-38209/16/DS

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE -
DIRECTION DES SPORTS - Attribution de subventions aux
associations sportives - 2° répartition 2022 - Approbation
de conventions - Budget primitif 2022.**

Rapporteur : M. Cyprien VINCENT.

M. VINCENT.- Il s'agit de l'attribution de subventions pour des associations sportives. Il s'agit de la deuxième répartition de 2022. Cela concerne sur notre secteur quatre associations du secteur sports de compétition pour un total de 270 000 € sur 847 500 € sur la Ville. Les associations concernées sont :

- L'ovale beach rugby,
- L'ASPTT,
- Le MUC
- Et le Tennis Club de Marseille.

Une association du secteur 4 est concernée pour le sport loisir. Elle percevra un montant de 3 000 € sur 36 000 € de la Ville. Il s'agit de l'association gymnique Montredon. Des fonds seront également dédiés au sport adapté, du handisport et du sport d'insertion concernant la Ville à hauteur de 90 000 €. Nous ne comptons aucune association de ce type dans notre secteur, mais nous pouvons noter une évolution sur la répartition selon les types de sport. C'est plus clair et l'information est plus facile d'accès. La commission a rendu un avis favorable sur ce rapport.

M. le Maire.- Merci. En l'absence d'intervention, je porte ce rapport aux voix.

Le rapport n°22-38209/16/DS est adopté.

Rapport n°21-38024/17/DAVEU

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS VERTE ET PLUS DURABLE - DIRECTION DE L'ARCHITECTURE ET DE LA VALORISATION DES ÉQUIPEMENTS ET DE LEURS USAGES - Approbation de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux travaux de réhabilitation des systèmes de filtration des diverses piscines municipales.

Rapporteur : M. Cyprien VINCENT.

M. VINCENT.- Le rapport numéro 17 concerne les piscines, et il est porté par M. JIBRAYEL et le service des sports. C'est une approbation d'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux travaux de réhabilitation du système de filtration des diverses piscines municipales. Cela concernera la piscine de la Pointe Rouge et la piscine de Bonneveine pour notre secteur. Avis favorable de la commission.

M. le Maire.- Merci. Est-ce qu'il y a des remarques et des questions? Je n'en vois pas. Nous allons procéder au vote.

Le rapport n°21-38024/17/DAVEU est adopté.

(Applaudissements.)

Rapport n°22-38295/18/DPE

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE.

Rapporteur : Mme MASSON.

Mme MASSON.- Bonsoir, je prends la parole à la place de Madame CASANOVA-GAVINO qui est excusée. Il s'agit d'approuver l'octroi de subventions à des associations qui œuvrent dans le domaine de la petite enfance sur une proposition de Madame Sophie GUERARD. Cela concerne le versement de contributions financières à des associations qui œuvrent au développement de l'accueil des jeunes enfants. En effet, comme vous le savez, la ville de Marseille, en partenariat avec la CAF des Bouches du Rhône, Caisse d'allocations familiales, souhaite réaffirmer son engagement en faveur d'une politique de développement de l'offre d'accueil de jeunes enfants.

Trois dispositifs sont concernés :

- Les EAJE, établissement d'accueil du jeune enfant
- Les LEAP, lieu d'accueil enfants parents
- et les RPE, relais petite enfance.

Dans notre secteur, une seule association est concernée, l'association IFAC, pour un montant de 20 000 €, représentant cinq postes d'intervenants, dont un sur le centre social du cours Julien dans le 6e arrondissement. Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

M. le Maire.- Nous portons ce rapport aux voix.

Le rapport n°22-38134/18/DSFP est adopté.

Rapport n°22-38427/19/DJ

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DES PETITES MARSEILLAISES ET DES PETITS MARSEILLAIS - DIRECTION DE LA JEUNESSE - Approbation du règlement des accueils périscolaires et de ses dispositions particulières relatives à la garderie du matin et aux animations du soir ainsi que leurs tarifs.

Rapporteur : Mme Micheline ABOURS.

Mme ABOURS.- Bonsoir Monsieur le Maire. Bonsoir mes chers collègues, bonsoir mesdames et Messieurs. Ce rapport est soumis au Conseil municipal par Monsieur le Maire de Marseille, sur proposition de Madame Marie BATOUX, adjointe en charge de l'éducation populaire. Il concerne les accueils périscolaires dont nous avons déjà parlé lors du précédent conseil d'arrondissement. Il avait alors été question du renforcement des moyens d'animation sur la pause méridienne. Vous voyez sur l'écran les écoles de notre secteur qui sont concernées.

Cela peut se traduire par une augmentation du nombre de jours d'animation par semaine, par exemple en passant de deux jours à quatre jours avec bien sûr augmentation du nombre d'animateurs, ou bien pour d'autres écoles qui resteront à deux jours, par l'augmentation du taux d'encadrement.

Il avait été aussi question d'expérimentation -abaissement des seuils d'inscrits pour la mise en place d'une garderie du matin et extension des horaires des garderies du soir, passage de 18 h à 18 h 30 pour l'heure de fin- sur certaines écoles et pour notre secteur, pour l'école du Rouet.

À ces améliorations dont nous avons déjà parlé, il convient d'ajouter une évolution conséquente pour les familles plus justes et mieux adaptées qui concerne les tarifs et les modalités d'inscription. C'est ce qui constitue l'essentiel du rapport d'aujourd'hui. Jusqu'alors, pour le matin et pour le soir, les familles devaient inscrire leur enfant ou leurs enfants aux accueils périscolaires sur la base d'un forfait de quatre jours par semaine, quel que soit le nombre de jours réellement fréquentés. Pour la rentrée scolaire 2022 2023, les familles auront le choix d'inscrire leurs ou leurs enfants sur un forfait d'un, deux, trois ou quatre jours par semaine. Les tarifs correspondants correspondront ainsi au nombre de jours où les enfants seront vraiment inscrits. Vous pouvez voir ces tarifs sur la diapositive. Cela dépend également du quotient familial.

Cette évolution doit permettre de s'adapter davantage aux besoins des familles, besoins qui ne sont pas uniformes. Tout le monde n'a pas besoin des quatre jours. De plus, elle facilitera l'accès aux accueils périscolaires des familles les moins aisées afin de permettre à tous les enfants de bénéficier de ces espaces d'émancipation. Dans le contexte actuel économique d'inflation, la municipalité a souhaité que

cette nouvelle formule n'entraîne aucune augmentation tarifaire pour les familles. Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

M. le Maire.- Merci Madame ABOURS. Permettre à des familles qui étaient exclues de ce système de la garderie de pouvoir y participer selon leurs besoins est une mesure de justice sociale admirable. En l'absence d'intervention, je porte ce rapport aux voix.

Le rapport n°22-38427/19/DJ est adopté.

Rapport n°22-38186/20/DAS

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SÛRE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE - SERVICE DE L'ANIMATION ET DES ÉQUIPEMENTS SOCIAUX - Attribution de subventions à des associations agissant en faveur des Droits des Femmes - lères répartition 2022.

Rapporteur : M. Lee FERRERO.

M. le Maire.- En l'absence de Monsieur FERRERO, j'ai le plaisir de présenter le rapport n° 20 qui concerne des subventions à trois associations qui travaillent pour les femmes. C'est une délibération présentée par Madame TESSIER, présente ici même, déléguée aux droits des femmes et à la lutte contre les violences faites aux femmes. La première subvention concerne une association pour faire du jardinage collectif. La deuxième concerne une association qui propose des cours de danse. La troisième subvention concerne une association qui soutient les mères d'enfants handicapés. C'est une belle délibération et cette délibération a reçu un avis favorable de la commission.

Est-ce qu'il y a des remarques et des questions? Je n'en vois pas. Nous allons procéder au vote. Qui vote contre? Qui s'abstient? Le rapport numéro 20 est adopté.

Le rapport n°22-38186/20/DAS est adopté.

Rapport n°22-38411/21/DDEE

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS VERTE ET PLUS DURABLE - DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DE L'EMPLOI - SERVICE COMMERCE - Attribution d'une subvention aux associations Commerces Positifs, Marseille Centre et

Marseille Commerces Haut de Rome pour la réalisation de leurs programmes d'actions 2022 - Approbation de conventions.

Rapporteur : M. Baptiste LUSSON.

M. LUSSON.- Mesdames, Messieurs les élus, Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, je vous présente le rapport 21 sur la proposition de Madame BERNARDI, l'adjointe en charge du commerce, de l'artisanat, des noyaux villageois, de l'éclairage public. Ce rapport concerne l'attribution de subventions à des associations de commerçants proposant des animations commerciales, culturelles et sociales de proximité, permettant ainsi de valoriser l'activité des commerçants et de notre centre-ville, évidemment. Le montant total est de 820 500 €, répartis sur trois associations :

- les commerçants Hauts de Rome 3 500 €
- l'association des commerces positifs 8 000 €
- et Marseille Centre 70 000 €.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la Commission.

M. le Maire.- Est-ce qu'il y a des remarques et des questions? Je n'en vois pas. Nous allons procéder au vote.

Le rapport n°22-38411/21/DDEE est adopté.

Rapport n°22-38345/22/DDEE

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS VERTE ET PLUS DURABLE - DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DE L'EMPLOI - SERVICE EMPLOI - Attribution de subventions pour l'année 2022 à des associations qui œuvrent en faveur de l'insertion professionnelle et de l'emploi - Approbation de convention.

Rapport retiré

Rapport n°22-38197/23/DAS

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE - SERVICE DE L'ANIMATION ET DES ÉQUIPEMENTS SOCIAUX - Soutien aux équipements sociaux - 3^e répartition 2022.

Rapporteur : Mme Alexandra D'AGOSTINO.

Mme D'AGOSTINO.- Bonjour, je m'excuse par avance. Ce sont des sujets que je maîtrise moins bien que Madame MASSON. Il s'agit de quatre rapports. Le premier, le rapport 23, concerne des subventions complémentaires aux centres sociaux, en complément du financement de l'animation globale de coordination. C'est proposé par Monsieur Ahmed HEDDADI, adjoint en charge du lien social, de la vie associative, du bel âge et de l'animation urbaine.

La ville de Marseille souhaite renforcer son soutien aux centres sociaux. C'est ainsi qu'est soumis à votre approbation le versement à valoir sur le budget 2022 de subventions complémentaires au titre des dépenses d'animation globale et de coordination. Le montant total de la dépense est de 409 000 €. Trois centres sociaux sont concernés dans le 6e et le 8e arrondissement pour un montant de 30 000 € - Mer et colline, Roy d'Espagne, et Saint Giniez Milan - chacun pour 10 000 €. Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

M. le Maire.- J'ajouterais parce que Madame D'AGOSTINO m'en a parlé, que si c'est bien la mairie centrale qui accorde des subventions, en revanche, en mairie de secteur, nous pouvons travailler avec des associations par le biais d'appels à manifestation d'intérêt. Il y en a un en cours et les associations qui nous écoutent ou les personnes qui connaissent des associations pouvant être intéressées peuvent consulter cet appel à manifestation d'intérêt qui est sur le site de la mairie. Est-ce qu'il y a des remarques et des questions? Je n'en vois pas. Nous allons procéder au vote.

Le rapport n°22-38197/23/DAS est adopté.

Rapport n°22-37949/24/DAS

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE et PLUS PROCHE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE - SERVICE DE L'ANIMATION ET DES ÉQUIPEMENTS SOCIAUX - Avenants aux conventions de délégation de service public des Maisons Pour Tous de la Ville de Marseille - Approbation du nouveau règlement intérieur des Maisons Pour Tous de la Ville de Marseille.

Rapporteur : Mme Alexandra D'AGOSTINO.

Mme D'AGOSTINO.- Il s'agit d'un rapport sur les évolutions de conventions, de délégation de service public, d'un accord transactionnel lié à la crise sanitaire et du nouveau

règlement intérieur des Maisons Pour Tous. Dans notre secteur, sachez que nous comptons deux Maisons Pour Tous : la Maison Pour Tous de Bonneveine et le centre social du Cours Julien. Ce rapport est proposé par Monsieur Joël CANICAVE, ici présent adjoint en charge des finances, des moyens généraux et des budgets participatifs. Il peut donc compléter ou corriger mes propos si nécessaire.

Sont soumis à votre approbation :

- Des évolutions de conventions de DSP relatives à la gestion et l'animation des Maisons Pour Tous de la ville de Marseille.
- Un accord transactionnel entre les délégataires et la ville de Marseille, lié à l'impact de la crise sanitaire sur les économies de délégation de service public.
- Et un nouveau règlement intérieur des Maisons Pour Tous.

Ces évolutions s'inscrivent dans la volonté conjointe de la ville de Marseille et des délégataires d'améliorer continuellement la qualité du service public rendu aux usagers et aux usagères, et ce, dans une logique territorialisée. Pour mémoire, les 27 Maisons Pour Tous de la ville de Marseille sont des équipements de quartier proposant une diversité d'activités sportives, culturelles, de service à vocation sociale qui s'attachent à mettre au centre les besoins des habitants et des habitants, de créer du lien social, de favoriser le mieux vivre ensemble, de développer la citoyenneté de proximité en suscitant notamment la participation et l'implication des usagers, des usagères. Les modifications proposées portent ainsi sur différents aspects qui sont très importants valoriser la nécessaire implication des usagers et des usagères, merci Monsieur MARANDAT, dans l'élaboration du projet social.

(Un conseiller d'arrondissements prend la parole dans la salle).

M. le Maire. - Pouvez-vous laisser terminer Madame MASSON ?

Mme D'AGOSTINO. - Je finis sur le contenu, Monsieur MARANDAT. Les modifications proposées portent ainsi sur différents aspects, notamment :

- Valoriser la nécessaire implication des usagers et des usagères dans l'élaboration du projet social et dans la vie de la maison pour tous. Le conseil d'usagers et la pierre angulaire du fonctionnement de l'équipement.

- Deuxièmement, faire évoluer les horaires d'ouverture au public en tenant compte des spécificités des territoires d'intervention et des besoins des personnes et satisfaire la demande d'autorisation de fermer les 24 et 31 décembre à partir de 16 h.
- Troisièmement, assouplir l'interdiction faite au délégataire de dédier des locaux à temps plein à une activité ou une association.
- Quatrièmement, à accueillir sous certaines conditions des opérations d'aide alimentaire.
- Cinquièmement, conforter le respect des principes de la République égalité d'accès aux services publics, respect des principes de laïcité et de neutralité du service public.

Par ailleurs, la crise sanitaire liée au COVID19 a compliqué, voire même empêché les Maisons Pour Tous d'accueillir du public et d'assurer pleinement leur mission de service public. Elle a également eu des conséquences sur l'économie de la délégation de service public.

Ainsi, soucieuse des efforts consentis par les délégataires pour maintenir l'accompagnement des usagers de leurs difficultés, la ville de Marseille a entendu les délégataires pour convenir d'un accord transactionnel. La ville de Marseille renonce au remboursement de l'avance de participation financière versée en 2020 au délégataire et le délégataire renonce à demander une indemnisation à la ville de Marseille pour perte d'activité.

J'en ai fini, mais je voudrais faire un petit zoom sur la Maison Pour Tous Bonneveine. Cette délibération est importante. Il s'agit tout de même l'activité de ces maisons pour tous concerne quand même de nombreux habitants. Je vous donne un exemple : l'action de la Maison Pour Tous Bonneveine, avant la crise COVID qui a ralenti l'activité, a concerné quand même 777 enfants et 652 adultes, et le centre aéré 484 enfants sur l'année 2021-2022. L'activité reprend doucement et nous nous en félicitons. Je vous remercie. Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

(Applaudissements).

M. le Maire.- Merci madame Masson. C'est effectivement un rapport extrêmement important parce qu'il vise à rendre plus efficace et plus opérationnel ces Maisons Pour Tous qui sont indispensables dans le contexte de crise que nous vivons. Je

citerai un seul de ces points, même s'ils sont tous importants. Je citerai surtout celui de l'autorisation de s'occuper de l'aide alimentaire. C'est un point qui me paraît particulièrement important. Est-ce qu'il y a des remarques et des questions? Je n'en vois pas. Nous allons procéder au vote.

Le rapport n°22-37949/24/DAS est adopté.

Rapport n°22-38187/25/DAS

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE - SERVICE DE L'ANIMATION ET DES ÉQUIPEMENTS SOCIAUX - Attribution de subventions à des associations d'Intérêt Social - 1ères répartition 2022.

Rapporteur : Mme Alexandra D'AGOSTINO.

Mme D'AGOSTINO.- Je vais passer un peu plus rapidement sur les rapports n°25 et 26. Il s'agit d'attributions de subventions à des associations d'intérêt social. Dans le cas de la première répartition 2022, sur une proposition de Monsieur Ahmed HEDDADI.

La Ville de Marseille a décidé d'aider certaines associations œuvrant en faveur des personnes résidant dans notre cité dans les domaines de l'intérêt social, du bel âge et d'animation urbaine. Sept associations sont concernées dans le 6e et le 8e arrondissement pour un montant de 16 100 € :

- Pour la ligne sociale la Fédération des groupements corses de Marseille et des Bouches du Rhône pour 2 000 €
- La recherche sur l'histoire des familles corses pour 600 €
- La coopération féminine Marseille Provence Languedoc, divers clubs œuvrant pour la communauté juive : 1 000 €
- L'action Azur Santé Sécurité au travail pour 2 500 €.
- Pour la ligne du Bel âge la collective pour 2 000 €
- Pour la ligne animation urbaine Les trottoirs de Marseille 3 000 €
- Pour la ligne équipements La Cravate solidaire, une association qui lutte contre les discriminations à l'embauche pour 5 000 €.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

M. le Maire.- Est-ce qu'il y a des remarques et des questions? Je n'en vois pas. Nous allons procéder au vote. Qui vote contre? Qui s'abstient? Le rapport numéro 25 est adopté.

Le rapport n°22-38187/25/DAS est adopté.

Rapport n°22-38183/26/DAS

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE - SERVICE DE L'ANIMATION ET DES ÉQUIPEMENTS SOCIAUX - Attribution de subventions à des associations agissant en faveur des Familles - 1^{ère} répartition 2022.

Rapporteur : Mme Alexandra D'AGOSTINO.

Mme D'AGOSTINO.- Il s'agit d'attribuer des subventions à des associations agissant en faveur des familles dans le cadre de la première répartition 2022. C'est un rapport proposé par Madame Lisette NARDUCCI, adjointe en charge des familles, des mémoires et des anciens combattants. La ville de Marseille a décidé d'aider certaines associations œuvrant en faveur des personnes résidant dans notre cité dans les domaines des familles, de la mémoire, des anciens combattants et des rapatriés. C'est ainsi qu'est soumise à votre approbation une première répartition des crédits 2022 pour un montant de 49 600 €.

Trois associations sont concernées dans le 6^e et le 8^e arrondissement :

- Pour la ligne mémoire des anciens combattants et rapatriés et Escollo de la Mar : 500 €.
- Association des amis des Français libres de la région Sud et de la Corse : 500 €.
- Pour la ligne famille-école des parents et éducateurs des Bouches du Rhône, centre de pédagogie familiale pour 5 650 €.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la Commission et j'en ai terminé pour ce soir.

(Applaudissements.)

M. le Maire.- Est-ce qu'il y a des remarques et des questions? Je n'en vois pas. Nous allons procéder au vote.

Le rapport n°22-38183/26/DAS est adopté.

Rapport n°22-38293/27/DM

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE -
DIRECTION DE LA MER - Contrat de Baie - Attribution de
subventions aux associations - Approbation des conventions.**

Rapporteur : M. Elliott PERENCHIO.

M. PERENCHIO.- Mesdames, Messieurs, Monsieur le Maire, mes chers collègues, la délibération 27 émanant de la Direction Générale Adjointe du Temps Libre est portée par Monsieur Hervé MENCHON dans une démarche de protection du littoral. En 2015, la Ville de Marseille, en collaboration avec plusieurs partenaires publics, s'est engagée dans un contrat de baie afin de couvrir un large territoire et en effet, celui-ci commence de Fos-sur-Mer et se termine à Saint-Cyr sur Mer. Ce contrat de baie est une réponse aux obligations réglementaires européennes et nationales dans le domaine de la protection du littoral. Il a pour objectif de prévenir et réduire les sources de pollution aquatique, de préserver et restaurer la biodiversité aquatique et marine, de sensibiliser et éduquer le grand public aux enjeux des milieux aquatiques et marins. C'est dans ce cadre que notre municipalité accorde, par cette délibération, un total de 51 000 € de subvention en actions et en fonctionnement à six associations qui, au quotidien, répondent à ces objectifs. Les associations bénéficiaires seront :

- L'Association Initiative et éducation de la jeunesse à l'environnement, pour 10 000 €.
- Le Naturoscope pour sa sensibilisation en 2022 pour 11 000 €
- Mer Terre pour sa coordination des acteurs marseillais et ses opérations calanques propres pour 14 000 €.
- 1 pièce of rebbish pour 3 000 €.
- Un océan de vie pour 5 000 €.
- Et pour finir, merveilles pour 8 000 €.

Cette délibération est un encouragement auprès des citoyens et des citoyennes qui se mobilisent auprès des associations pour la protection de notre littoral. Ce rapport accueillant a recueilli un avis favorable de la Commission.

M. le Maire.- Merci. Effectivement, c'est un hommage à l'action citoyenne qui passe souvent leur week-end à les ramasser. Les déchets en bord de mer, au jardin de Vauban, un peu partout. Il est regrettable que ce soit des citoyens qui

soient amenés à le faire et donc il est tout à fait normal de les aider dans leur mission d'intérêt général. Est-ce qu'il y a des remarques et des questions? Je n'en vois pas. Nous allons procéder au vote.

Le rapport n°22-38293/27/DM est adopté.

Rapport n°22-38372/28/DGAVPVPD

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS VERTE ET PLUS DURABLE - Expérimentation pour le déploiement du tri sélectif dans les parcs de la Ville de Marseille et de la plage de Corbières - Contractualisation avec l'éco-organisme CITEO et l'ADEME.

Rapporteur : M. Elliott PERENCHIO.

M. PERENCHIO.- Cette délibération émane de la direction générale adjointe de la ville plus verte et plus durable, elle est portée par Madame Christine JUSTE. Ce rapport est la continuité de la délibération présentée au dernier conseil d'arrondissement qui répondait à un appel à manifestation d'intérêt auprès de l'éco-organisme CITEO afin de réaliser et répondre aux engagements de notre municipalité à réduire de 50 % ses déchets dans ses parcs, jardins et plages. Cet engagement nécessite des équipements, notamment pour le parc Borély pour notre secteur-. Ce rapport fixe le cadre et permet à notre municipalité d'être financé par cet éco-organisme pour une partie de ces acquisitions.

Ainsi, la prise en charge financière de CITEO est limitée à la plus petite des deux options suivantes, soit 50 % des dépenses éligibles des dépenses éligibles, soit un plafond de 1 500 € par équipement. Ainsi, ce sont les services de notre ville de Marseille qui auront pour tâche d'élaborer la meilleure des stratégies possibles. Nous leur faisons confiance pour cette mission. Ce rapport a recueilli un avis favorable de la commission et je vous remercie pour votre attention.

M. le Maire.- Est-ce qu'il y a des remarques et des questions? Je n'en vois pas. Nous allons procéder au vote.

Le rapport n°22-38372/28/DGAVPVPD est adopté.

(Applaudissements).

Rapport n°22-38498/29/MPU

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS VERTE ET PLUS DURABLE - MISSION PROJETS URBAINS - 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 11/12^{ème}, 13/14^{ème} et 15/16^{ème} arrondissements - Approbation des modalités générales de relogement pour conduire les projets de renouvellement urbain à Marseille.

Rapporteur : Mme Marie MICHAUD.

M. le Maire.- C'est Madame MICHAUD qui va présenter les cinq prochains rapports, qui sont très importants. Ils concernent l'habitat indigne, qui est une cause majeure de notre mandat. Je rappelle que le droit au logement est inscrit dans la Constitution.

Mme MICHAUD.- Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, chers collègues. Ce rapport est proposé par Monsieur Patrick AMICO, Adjoint en charge de la Politique du logement et de la lutte contre l'habitat indigne et par Madame Samia GHALI, adjointe au maire en charge notamment des projets structurants pour l'égalité et l'équité des territoires et des relations avec l'ANRU, l'Agence nationale pour la rénovation urbaine.

Le nouveau programme national de renouvellement urbain va permettre à Marseille la rénovation et la requalification de plusieurs quartiers prioritaires de la ville, en particulier grâce aux subventions de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine. Le 16 mars 2022, la ministre chargée de la Ville a signé en effet un protocole de 650 millions d'euros de subventions pour quatre opérations marseillaises. Le programme de grand centre-ville pour les premier, deuxième, troisième, quatrième, cinquième et sixième arrondissements en fait partie.

Pour mener à bien ses opérations, en particulier celles de démolition et de restructuration lourde de logements sociaux, de recyclage d'habitat privé dégradé, la Ville, la métropole et l'État doivent définir les modalités générales de relogement des habitants. Ces modalités vont préfigurer la rédaction d'une charte de relogement entre les partenaires qui sont la Métropole Aix-Marseille Provence, les services de l'État et la ville de Marseille.

À l'échelle nationale, les précédents projets de renouvellement urbain ont montré, si l'on en doutait, que le relogement des habitants a un impact important sur leur vie quotidienne, sur leur organisation professionnelle ou familiale, sur leurs relations de voisinage. De bonnes conditions de relogement jouent un rôle non négligeable dans

l'avancée et la réussite de ces projets, emportant la confiance et l'adhésion des habitants. Les modalités de relogement qu'il s'agit ici d'approuver vont dans ce sens. C'est en particulier un relogement adapté au profil du ménage visant un parcours résidentiel ascendant, la prise en charge des frais de déménagement et de raccordement, que ce soit à l'électricité ou à Internet, l'engagement des bailleurs à apporter tout renseignement utile aux ménages sur le déroulement de leur relogement et de les accompagner de six mois à un an après le relogement, la mise en œuvre d'une charte de relogement unique, strictement applicable pour l'ensemble des ménages sur le territoire de Marseille. Ce rapport a reçu un avis favorable de la Commission.

M. MERY.- Les 650 millions d'euros correspondent-ils à la somme dont est dotée l'ASPLAIL pour la rénovation ?

Mme MICHAUD.- Exactement.

M. MERY.- Confirmez-vous que c'est Monsieur YTIER qui en a la responsabilité ?

Mme MICHAUD.- En effet.

M. MERY.- Ce n'est donc pas Madame Samia GHALI.

Mme MICHAUD.- C'est un partenariat. Chaque collectivité propose un rapport. Je viens de l'expliquer.

M. MERY.- J'ai dû mal comprendre.

Mme MICHAUD.- Je recommence : pour mener à bien ces opérations, en particulier celles de démolition et de restructuration lourde, de logements sociaux, de recyclage d'habitats privés dégradés, la ville, la métropole et l'État doivent définir les modalités générales de relogement des habitants. Ce qui veut dire que chacun le fait au conseil de la métropole au conseil de la ville de Marseille et la signature se fait effectivement avec l'État. Je ne sais pas si j'ai répondu à votre question.

M. MERY.- Non, je n'ai pas compris. À qui s'adressent les 650 millions d'euros ? Ils sont pour la résorption de l'habitat indigne dans la zone que vous avez décrite qui est la zone où

il y avait un comment dire le plus haut potentiel d'habitat indigne. Vous n'avez pas précisé le droit au retour qui est essentiel, c'est-à-dire qu'on va reloger.

Nous nous étions engagés à ce que les personnes qui vont être relogées ailleurs pendant la période de restructuration de l'habitat indigne aient un droit au retour sur un logement qu'ils ont quitté justement pour ne pas casser la vie qu'ils ont construite pendant des années et qui a la faveur d'une restructuration qui est archi nécessaire, ils ne perdent pas tout ce qu'ils avaient construit dans leur quartier.

Mme MICHAUD.- En quoi est-ce contradictoire ?

M. MERY.- Ce n'est pas contradictoire. Il convient simplement de le préciser.

Mme MICHAUD.- Souhaitez-vous ajouter ce point ?

M. MERY.- Je trouve étonnant qu'un tel rapport ne mentionne pas ce point. J'ai eu la responsabilité de ce rapport. Aussi, je m'étonne que ce point n'y figure pas. La charte de relogement a déjà été votée.

Mme MICHAUD.- Cela concernait un autre programme.

M. MERY.- Merci pour vos réponses.

M. le Maire.- Est-ce qu'il y a des remarques et des questions ? Je n'en vois pas. Nous allons procéder au vote.

Le rapport n°22-38498/29/MPU est adopté.

Rapport n°22-38465/30/DLLHI

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS VERTE ET PLUS DURABLE - DIRECTION DU LOGEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE - Extension du Dispositif marseillais de traitement des impayés et de prévention des expulsions locatives sur les 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e, 9^e, 10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 14^e, 15^e, et 16^e arrondissements et intégration de l'action au sein de la convention d'objectifs pluriannuelle de l'Appel à Manifestation d'Intérêt du Logement d'Abord.

Rapporteur : Mme Marie MICHAUD.

Mme MICHAUD.- La prévention des expulsions fait partie des grandes causes municipales du programme du Printemps Marseillais. L'accès au logement pour toutes et tous est l'un des enjeux prioritaires de notre municipalité. De ce fait, et dans un contexte de crise aiguë du logement, la prévention des expulsions revêt d'autant plus d'importance. C'est l'objet du rapport proposé par Monsieur Patrick AMICO, adjoint en charge de la politique du logement et de la lutte contre l'habitat indigne. Ce rapport porte en effet sur la mise en œuvre et l'extension du dispositif marseillais de traitement des impayés et de prévention des expulsions locatives.

La perte d'un emploi ou celle des indemnités de chômage, des revenus qui baissent à la retraite, une séparation dans le couple... Il y a bien des raisons qui peuvent faire basculer un ménage dans la dette locative. L'idée même de ne pas pouvoir payer son loyer ou de ne plus pouvoir le faire peut être paralysante. On ferme les yeux sur les courriers du bailleur, sur le courrier de réquisition qui annonce la procédure engagée par l'État, sur celui d'assignation jusqu'à l'arrivée de l'huissier et l'expulsion. Ne disant rien de leur situation, les ménages ne bénéficient pas de l'accompagnement social qui pourrait les aider à sortir de l'impasse.

En 2017, le territoire marseillais concentrait plus de 61 % des assignations des Bouches du Rhône. L'ampleur du phénomène a conduit l'État, le Conseil Départemental, la Ville et son Centre communal d'action sociale à confier à l'Adil 13, l'Agence départementale d'information sur le logement des Bouches-du-Rhône et la mise en place d'un dispositif innovant. C'est le dispositif marseillais de traitement des impayés et de prévention des expulsions locatives, expérimenté tout d'abord dans le troisième arrondissement, puis successivement étendu aux premier et deuxième arrondissements en 2019, aux 4ème et 14^e arrondissements en 2020, enfin à l'ensemble des arrondissements de la ville de Marseille à la fin de l'année 2021.

Ajustées au fur et à mesure des recommandations des partenaires, les actions menées par l'Adil 13 sont réparties en quatre volets :

- L'accompagnement juridique des ménages du parc privé non connu.
- Des services d'accompagnement social et ayant reçu commandement de payer - 377 ménages, ont ainsi été reçus en 2021 par l'Adil-.

- La formation des travailleurs sociaux sur l'accompagnement social des ménages en situation d'impayés de loyers ou menacés d'expulsion locative.
- Une communication sur le dispositif auprès des acteurs concernés, l'animation et le suivi de la commission partenariale locale de prévention des expulsions locatives.

Ce dispositif a bénéficié d'une reconnaissance nationale et il figure parmi les actions retenues par le plan quinquennal Logement d'abord, d'où le financement complémentaire apporté à la ville de Marseille pour l'année 2022 par la délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement. Ce financement doit permettre à la Ville de mettre en œuvre la quatrième phase de son dispositif de traitement des impayés et de prévention des expulsions locatives. L'objet du présent rapport est donc d'autoriser la Ville de Marseille à attribuer pour ce faire une subvention de 57 000 € à l'Adil 13 pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022. L'État et le Conseil départemental sont les autres partenaires financiers à hauteur de 27 000 € chacun. Autre objet du présent rapport approuvé par la convention conclue avec l'Adil 13. Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

M. le Maire.- C'est effectivement un sujet extrêmement sensible que les expulsions et cela montre l'état de notre ville et des difficultés que rencontrent ses habitants, non seulement dans les quartiers nord évidemment, mais aussi dans notre secteur. Il faut prévenir les expulsions parce que dans la plus grande partie des cas, les expulsions pourraient être évitées si l'ensemble des dispositifs d'aides concourant au maintien de la famille et aux aides auxquelles ils pourraient bénéficier de manière exceptionnelle ou des apurements de dettes ou des étalements de dettes. Nous pouvons trouver des solutions à condition d'aller les chercher et c'est l'objet de cette convention avec l'Adil 13. Une intervention ?

M. MERY.- J'ai assisté à des expulsions. C'est éprouvant. Tout ce qui peut aider les personnes est bienvenu.

M. le Maire.- Est-ce qu'il y a des remarques et des questions ? Je n'en vois pas. Nous allons procéder au vote.

Le rapport n°22-38465/30/DLLHI est adopté.

Abstention de M.MARANDAT

Rapport n°22-38492/31/MPU

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS VERTE ET PLUS DURABLE - MISSION PROJETS URBAINS - 8^e, 3^e, 13^e, 14^e, 15^e arrondissements - Quartier Saint-Joseph, Saint Mauront, Centre Nor, Soude Hauts de Mazargues, Vallon de Malpassé, Saint-Barthélemy, Ruisseau Mirabeau - Convention de transfert à la Métropole Aix-Marseille Provence des participations municipales pour le financement de 6 Programmes de R2novation Urbaine (PRU) et une opération isolée « Ruisseau Mirabeau ».

Rapport retiré.

Rapport n°22-38373/32/DLLHI

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS VERTE ET PLUS DURABLE - DIRECTION DU LOGEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE - Réhabilitation de l'habitat privé - Avenant d'actualisation des objectifs de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) « Lutte contre l'Habitat Indigne Marseille Centre ».

Rapporteur : Mme Marie MICHAUD.

M. le Maire.- C'est un rapport important, car c'est avec ce type de délibération que nous évitons les drames de la rue d'Aubagne.

Mme MICHAUD.- Ce rapport, proposé par Monsieur Patrick AMICO, adjoint en charge de la politique du logement et de la lutte contre l'habitat indigne, porte sur l'approbation d'un avenant à la convention de l'opération Programme programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain Lutte contre l'habitat indigne Marseille Centre.

Fin 2018, à la suite des effondrements de la rue d'Aubagne, l'évacuation de plus de 150 immeubles et l'évacuation qui ont concerné plus d'un millier de personnes, l'État, l'Agence nationale pour la rénovation urbaine, la métropole et la ville de Marseille s'engagèrent dans une opération programmée d'amélioration de l'habitat. Il fallait pouvoir déclencher dans l'urgence les travaux nécessaires afin d'accélérer les levées de péril et le retour des personnes dans leur logement. L'objectif de cette opération programmée d'amélioration de l'habitat lutte contre l'habitat indigne Marseille Centre, lancée en avril 2019, était alors de traiter 80 copropriétés,

20 mono propriétés et de réaliser des travaux d'office sur une quinzaine d'immeubles.

Au 31 décembre 2021, les travaux étaient achevés sur 18 immeubles et en cours sur 28 autres. Afin de ne pas freiner cette dynamique, la Ville de Marseille et la métropole ont souhaité poursuivre et renforcer cette opération jusqu'en 2024. Il est donc apparu nécessaire de conclure avec l'Agence nationale pour la rénovation urbaine un avenant portant de 3 à 5 ans la durée de la convention. Cet avenant renforce le dispositif d'animation, c'est-à-dire l'information et le conseil aux propriétaires, l'aide au montage des dossiers, le suivi du bon déroulement des travaux. Il augmente également les objectifs d'immeubles dégradés à traiter à 158 copropriétés, dix propriétés uniques et six immeubles pour les travaux d'office. Dans le sixième, ce sont 34 copropriétés dégradées, situées dans 27 rues de l'arrondissement, qui sont concernées. L'avenant préfigure enfin le mode d'intervention de la SPLAIN, la Société publique locale d'aménagement d'intérêt national, sur les îlots du projet partenarial d'aménagement Marseille centre-ville. Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

M. le Maire. - Est-ce qu'il y a des remarques et des questions ? Je n'en vois pas. Nous allons procéder au vote.

Le rapport n°22-38373/32/DLLHI est adopté.

Rapport n°22-38471/33/MPU

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS VERTE ET PLUS DURABLE - MISSION PROJETS URBAINS - Modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) du Territoire Marseille Provence - Avis Conseil Municipal avant approbation.

Rapporteur : M. Pierre LEMERY.

M. le Maire. - Cette délibération est présentée par M. LEMERY, qui va se faire un plaisir de vous présenter sa délibération à laquelle il a très largement contribué pour le secteur du 6^e/8^e arrondissements.

M. LEMERY. - Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, mesdames et Messieurs qui nous suivez sur les différents moyens de diffusion, je vous salue. Le présent rapport est proposé par Monsieur le Maire de

Marseille sur la proposition de Madame l'Adjointe en charge de l'urbanisme et du développement harmonieux de la ville.

La Métropole d'Aix-Marseille-Provence a approuvé le PLUI du Territoire Marseille Provence par délibération du 19 décembre 2019. Le PLUI est un document essentiel pour veiller au développement harmonieux de notre ville et préparer l'avenir. La Ville de Marseille est très attachée à la mise en œuvre de politiques destinées à offrir aux Marseillaises et aux Marseillais un cadre de vie de qualité. Le PLUI constitue notre document de référence pour l'application du droit des sols et au-delà, il est l'outil permettant à notre ville de porter notre vision du développement urbain, de la préservation et de l'amélioration de notre cadre de vie.

C'est un document vivant qui est appelé à évoluer au fur et à mesure et la Métropole a engagé la procédure de modification n°2 du PLUI par délibération en date du 17 décembre 2020 et par arrêté du 3 février 2021. La municipalité a exprimé à cette occasion sa volonté de traduire dans le document d'urbanisme les priorités de sa politique pour le devenir de son territoire et a relayé les demandes de maires de secteurs consultés à cette occasion.

Ainsi, plus de 80 demandes de la municipalité ont ainsi été exprimées pour la Ville de Marseille et inscrites à la modification n°2, dont neuf pour notre secteur. Les priorités municipales ont notamment porté sur les demandes suivantes : la production de logements sociaux avec abaissement du seuil de 30 % pour les opérations de 30 logements et plus ou 2 000 mètres carrés de plancher plus et sa généralisation à l'ensemble du territoire communal, la préservation de terres agricoles et leur développement.

Si la Métropole Aix-Marseille-Provence a donné des suites favorables à quelques demandes de la Ville de Marseille, en revanche elle a limité l'abaissement du seuil de production de logements sociaux aux zones de bonne desserte au sens des transports collectifs et a réduit la demande de protection agricole exprimée. Les demandes de la ville ont été réitérées dans un courrier adressé le 31 janvier 2022 par Monsieur le Maire au Président de la commission d'enquête. L'enquête publique s'est déroulée du 19 janvier au 21 février 2022, recueillant 750 demandes et propositions émanant des citoyens. La commission d'enquête a rendu son rapport et ses conclusions le 31 mars 2022 et a émis un avis favorable au projet de modification n°2.

En réponse aux observations émises par la ville de Marseille, la Commission a jugé que le Programme local de l'habitat métropolitain (PLH), en cours d'élaboration, sera à même de préciser le dispositif le plus adapté aux enjeux complexes de la ville de Marseille en matière de production de logements d'une part, et que de nouvelles propositions de classement de zones agricoles pourraient être étudiées dans des modifications ultérieures. La production de logements sociaux tels que conventionnés, l'inscription des infrastructures de transports en commun tel que projeté dans le plan de mobilité métropolitain, la préservation, la valorisation et le développement de la nature en ville et des espaces agricoles et naturels feront partie des éléments qui seront portés par la ville de Marseille dans le cadre des modifications à venir du PLUI. Il vous est donc proposé de donner un avis favorable au projet de modification n°2 du PLUI. Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

M. le Maire. - Est-ce qu'il y a des remarques et des questions? Je n'en vois pas. Nous allons procéder au vote. Qui vote contre? Qui s'abstient? Le rapport numéro 33 est adopté.

Le rapport n°22-38471/33/MPU est adopté.

Vote contre de M. MARANDAT

M. le Maire. - Nous devons encore passer en revue deux rapports et nous vous présentons nos excuses, Madame PILA. Le dernier rapport nous est parvenu ce matin. Nous ne l'avions pas nous-mêmes.

Rapport n°22-38407/34/DSSI

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SÛRE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DES SOLIDARITÉS, DE LA SANTÉ, ET DE L'INCLUSION - SERVICE DE LA SOLIDARITÉ ET DE LA LUTTE CONTRE L'EXCLUSION - Attribution de subventions à des associations de Solidarité, de Lutte contre l'Exclusion et d'intégration - Libéralités et Hors Libéralités - 1^è Répartition 2022.

Rapporteur : M. Lourdes MOUNIEN.

M. MOUNIEN. - Merci Mesdames, Messieurs, Conseillères et conseillers, Monsieur le Maire, ce rapport numéro 34 et nous est adressé par Madame GARINO, adjointe en charge des Affaires sociales, de la solidarité, de la lutte contre la pauvreté et de l'égalité des droits. Ce rapport concerne l'attribution de

subventions à des associations qui viennent en aide aux personnes vulnérables et en grande précarité. Ce rapport propose de procéder à une première répartition de subventions d'un montant de 450 000 €. Les associations concernées dans notre secteur vous sont indiquées sur cette diapositive ainsi que le montant qui leur a été alloué. Ce rapport a reçu un avis favorable de la Commission.

M. le Maire. - Est-ce qu'il y a des remarques et des questions ? Je n'en vois pas. Nous allons procéder au vote.

Le rapport n°22-38407/34/DSSI est adopté.

Abstention de M. MARANDAT

Rapport n°22-38408/35/DSSI

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SÛRE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DES SOLIDARITÉS, DE LA SANTÉ, ET DE L'INCLUSION - SERVICE DE LA SOLIDARITÉ ET DE LA LUTTE CONTRE L'EXCLUSION - Attribution de subventions à des associations dans le cadre du contrat territorial d'accueil et d'Intégration - 1^{ère} Répartition 2022.

Rapporteur : M. Lourdes MOUNIEN.

M. MOUNIEN. - Monsieur le Maire vous l'a dit, ce rapport est arrivé en fin d'après-midi, mais je vous le présente quand même. Il n'y a pas de souci. Je n'ai pas le choix. C'est toujours un rapport adressé par Madame GARINO.

Pour recontextualiser, la ville de Marseille a signé le 26 novembre 2021 un contrat territorial d'accueil et d'intégration avec l'État qui vise à dynamiser l'intégration des réfugiés et des primo-arrivants sur le territoire. Le gouvernement a souhaité soutenir cet engagement en prévoyant dans la stratégie nationale la signature de contrats territoriaux d'accueil et d'intégration avec de grandes villes et métropoles.

En effet, l'accueil et l'intégration des personnes réfugiées ne seraient pas possibles sans la mobilisation des élus et des collectivités locales qui agissent de fait pour leur accompagnement au quotidien dans le cadre de l'exercice de leurs compétences. Marseille est historiquement une terre d'accueil et d'intégration et ces valeurs d'humanisme et d'asile doivent continuer à être partagées. C'est la raison pour laquelle, le 26 novembre 2021, Monsieur le Maire Benoit PAYAN a signé un contrat territorial qui pose les axes de

l'engagement de la ville. Ce contrat territorial se veut une réponse globale associant l'ensemble des compétences et des acteurs du territoire, à savoir la puissance publique, garante de l'égalité des territoires, du vivre ensemble et de l'accès aux droits, mais également les habitants et les habitants, les acteurs privés et la société civile, notamment les associations.

Au titre de l'année 2021, une subvention d'un montant de 300 000 € a été allouée par l'État à la ville de Marseille et la ville a souhaité apporter un montant supplémentaire de 100 000 € pour compléter ce dispositif. Cela porte la totalité de cette enveloppe à 400 000 € et donc un certain nombre d'associations ont été subventionnées. Pour notre secteur, cela concerne l'Espace Pédagogique et Formation France Le PFF pour un montant de 8 000 € et l'association CAD à Marseille pour un montant de 8 000 € également.

M. le Maire.- Est-ce qu'il y a des remarques et des questions? Je n'en vois pas. Nous allons procéder au vote.

Le rapport n°22-38408/35/DSSI est adopté.

Vote contre de M. MARANDAT

M. le Maire.- Nous en avons fini avec l'ordre du jour de ce conseil d'arrondissement qu'officiellement je déclare clos. Merci beaucoup. Je souhaite à toutes et tous de bonnes vacances, profitez bien, reposez-vous bien. Soyez en forme pour la rentrée à très vite et à bientôt.

(Applaudissements).

La séance est levée à 19 heures 54 par M. le Maire.

